



Prime exceptionnelle Covid_19

CFDT, FO, CGT et UGICT-CGT boycottent le comité technique

Le comité technique du 17 avril avait fixé les principes de la prime exceptionnelle Covid-19 pour les agents en présentiel : 30 euros par jour de présence sur site, du 16 mars au 10 mai inclus.

Il avait été acté, qu'un second comité technique devait valider les conditions de versement d'une seconde prime destinée à valoriser des télétravailleurs du PCA très fortement mobilisés, après concertation avec les organisations syndicales.

Sans aucun échange avec les représentants du personnel, les élus ont fait valider en conseil municipal les conditions de cette 2ème prime.

De plus, la délibération du conseil municipal a réduit, sans concertation ni respect des engagements pris, la période de versement de la prime pour les agents en présentiel, passant du 16 mars au 17 mars après-midi.

INACCEPTABLE !

Suite à ces annonces, nos syndicats ont exigé que ces points soient revus dès le comité technique du 29 mai.

Refus de l'administration : les décisions de l'administration n'évoluent pas, le rapport n'est même pas soumis au vote, mais simplement présenté pour information.

Dans ces conditions, La CFDT, FO, la CGT et l'UGICT-CGT refusent de participer à une mascarade de consultation des représentants du personnel et boycottent le comité technique.